

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 178

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Marignane - Sécurisation du front rocheux de la colline Notre-Dame -
Aide exceptionnelle à l'investissement - Année 2017

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.47**

PRESENTATION

J'ai été saisie d'une demande de subvention départementale exceptionnelle formulée par la commune de Marignane pour des travaux de sécurisation du front rocheux de la colline Notre-Dame.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le massif de la colline Notre-Dame présente sur son orientation sud un important front rocheux surplombant plusieurs quartiers d'habitations situés le long de l'avenue de Lacanau.

Deux premières phases de travaux ont été réalisées en 1999, puis de 2006 à 2009. Celles-ci ont traité les risques les plus élevés de chute de blocs.

Aujourd'hui, certains ouvrages sont vieillissants et partiellement à reprendre.

Par ailleurs, une troisième phase de travaux est nécessaire pour traiter d'autres zones présentant un risque qui s'est accru de manière importante depuis deux ans.

La commune souhaite donc procéder à des travaux de sécurisation du front rocheux. Ces derniers consisteront à un débroussaillage des zones à traiter, l'installation de protections et la pose de boulons d'ancrage.

Le montant total de ces travaux, prévus en 2017, est estimé à 312.850 €HT.

La commune a sollicité l'aide de la Région à hauteur de 46.927 €

Pour cette opération, la participation exceptionnelle du département pourrait s'élever à 172.068 € sur une dépense subventionnable de 312.850 €HT, conformément au détail joint en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Marignane, à titre exceptionnel, une subvention de 172.068 € sur une dépense subventionnable de 312.850 €HT, pour des travaux de sécurisation du front rocheux de la colline Notre-Dame, conformément au détail joint en annexe 1 ;
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'imputer cette dépense au chapitre 204 du budget départemental ;
- d'approuver les affectations et leurs modifications comme indiqué en annexe 2 du rapport.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL